

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 388

21 février 2009

### SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Investments S.A. ....	18614	International Capital Investments Company Holding S.A. ....	18583
Agaka S.A. ....	18584	Jonathan Finance Holding S.A. SPF ....	18588
AIG Foundation Investments ....	18593	Kensington S.A. ....	18579
Areca Services S.A. ....	18624	Kneip Communication S.A. ....	18603
Au Point Carré S.à r.l. ....	18615	L&O Metal Company ....	18614
Banque de Luxembourg ....	18589	Marinvest Holding S.A. ....	18603
Blatteus S.A. ....	18586	Mondeltone S.A. ....	18584
Bluegreen S.A. ....	18579	MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l. ....	18597
Buba S.A. ....	18606	Nabors Offshore Americas Sàrl ....	18594
Business Management Group Holding S.A. ....	18587	NorCab 1 S.à r.l. ....	18623
Chauffage Al Esch S.A. ....	18624	NorCab 2 Sàrl ....	18623
Clemapi S.A. ....	18622	Pamix S.A. ....	18624
Commerzbank GS Fund Sicav ....	18578	Petrus International S.A. ....	18585
CPI Gulbinai S.à r.l. ....	18606	Pictet Funds (LUX) ....	18602
CPI Kildare S.à r.l. ....	18606	Pleiade ....	18586
Danske Invest Allocation ....	18589	P.M.M. S.à r.l. ....	18596
Defibresil S.A. ....	18588	Racine Investissement S.A. ....	18584
DISA-Distribution Investments S.A. ....	18580	Rowan Logistics S.A. ....	18606
Diversified Dynamic Strategies ....	18578	Rowan Logistics S.à r.l. ....	18606
Drayton S.A. ....	18582	Science in Motion GmbH & Co. KG ....	18594
Eurcolux S.A. ....	18599	SES Digital Distribution Services S.à r.l. ....	18600
EURX Antalya Investment S.à r.l. ....	18598	Star Group S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF" ....	18588
F.I.B.M. S.A. ....	18582	Tempura S.A. ....	18585
Fincimec Group S.A. ....	18586	Theta Global Fund Universal ....	18593
Fraco S.A. ....	18587	Theta Global Fund Universal ....	18593
Frisia Return ....	18579	Tollamen SPF, SA ....	18583
FundSelect ....	18589	Tulip Logistics S.A. ....	18615
Galli S.A. ....	18585	Tulip Logistics S.à r.l. ....	18615
Global Hotel Development Holding S.A. ....	18587	Value Portfolio ....	18581
Global Part S.A. ....	18583	Vermögenswachstum Global ....	18581
H&S Global ....	18580	WHBC - Finance Consulting S.A. ....	18595
infotectonica s.a. ....	18614		
International Capital Investments Company Holding S.A. ....	18582		

**Diversified Dynamic Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 132.416.

Die Aktionäre der Diversified Dynamic Strategies werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am *11. März 2009* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Diversified Dynamic Strategies (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Februar 2009.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2009021757/755/30.

**Commerzbank GS Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 137.309.

**The ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Shareholders ("the Meeting") of the Commerzbank GS Fund SICAV will be held at the premises of RBC Dexia Investor Services S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on *2<sup>nd</sup> March, 2009* 11.00 a.m.

*Agenda:*

1. To hear and approve:
  - a) the Management Report of the Directors
  - b) the report of the auditor
2. To approve the statement of assets and liabilities and the statement of operations for the financial year 2008
3. Allocation of the net result
4. To discharge the Directors with respect to their performance of duties during the financial year 2008
5. To elect the Directors and the auditor to serve for the financial year 2009
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

For organizational reasons, those shareholders who wish to attend the Meeting in person are requested to register with Commerzbank GS Fund SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, to the attention of Mr. Christian Nowak (Fax No. +352/2460-3331), by 27<sup>th</sup> February, 2009 at the latest.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009017481/584/24.

**Bluegreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 64.425.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le lundi 2 mars 2009 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009014212/755/21.

---

**Kensington S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 21.859.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le jeudi 12 mars 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009021763/755/18.

---

**Frisia Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 132.417.

Die Aktionäre der Frisia Return werden hiermit zu einer  
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG  
der Aktionäre eingeladen, die am 11. März 2009 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder

4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Frisia Return (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Februar 2009.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2009021759/755/29.

**DISA-Distribution Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.158.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *March 13, 2009* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009021769/795/15.

**H&S Global, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.419.

Die Aktionäre der H&S Global werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am *11. März 2009* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der H&S Global (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Februar 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009021762/755/29.

**Value Portfolio, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 132.415.

Die Aktionäre der Value Portfolio werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am *11. März 2009* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Value Portfolio (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Februar 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009021765/755/29.

**Vermögenswachstum Global, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 132.418.

Die Aktionäre der Vermögenswachstum Global werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am *11. März 2009* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Vermögenswachstum Global (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Februar 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009021767/755/30.

---

**Drayton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 41.520.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 13 mars 2009 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009021771/795/15.

---

**International Capital Investments Company Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 mars 2009 à 15.00 heures dans les bureaux de l'Etude Tabery et Wauthier, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009016388/322/14.

---

**F.I.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.615.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 5 mars 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009010444/755/18.

---

**International Capital Investments Company Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.612.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 2 mars 2009 à 11.30 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2008;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009016389/322/16.

---

**Tollamen SPF, SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.551.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mars 2009 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009016886/795/16.

---

**Global Part S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.675.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mars 2009 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009016890/795/16.

---

**Mondeltone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.847.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 2009 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2009016892/795/17.

---

**Racine Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.298.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 2 mars 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2009016895/795/17.

---

**Agaka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.350.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mars 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2009017468/1023/17.

---



**Petrus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.363.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mars 2009 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009016893/795/15.

---

**Tempura S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.083.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 mars 2009 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009016896/795/16.

---

**Galli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.111.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mars 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Délibération sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009017473/1023/18.

---

**Fincimec Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 35.223.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 mars 2009 à 10.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes aux 31/12/2007 et 31/12/2008;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009017069/322/16.

---

**Blatteus S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 36.120.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 mars 2009 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009017469/1023/16.

---

**Pleiade, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 42.619.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2009 n'ayant pu statuer valablement sur les points à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration de Pleiade a l'honneur d'inviter Messieurs et Mesdames les actionnaires à prendre part à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 mars 2009 à 9.30 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 30 septembre 2008.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2008.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour tenir valablement l'Assemblée Générale Ordinaire, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de la BGL Société Anonyme (anciennement Fortis Banque Luxembourg) cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009017479/755/26.

---

**Business Management Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.384.

---

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *March 2, 2009* at 13.15 p.m.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2008 an allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2008.
4. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009017470/1023/16.

---

**Fraco S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.564.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *2 mars 2009* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009017472/1023/16.

---

**Global Hotel Development Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 10.603.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *2 mars 2009* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009017474/1023/16.

---

**Jonathan Finance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.591.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 2 mars 2009 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009017476/506/16.

---

**Defibresil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.382.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mars 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009017471/1023/17.

---

**Star Group S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.756.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mars 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009017475/1023/17.

---

**Danske Invest Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 82.717.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of Danske Invest Allocation, SICAV will be held on 3<sup>rd</sup> March 2009 at 11.30 a.m. at the registered office, 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg with the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors for the year 2008.
2. Balance Sheet and Profit and Loss Accounts with Notes to the Accounts for the year 2008.
3. Decision on the Declaration of Dividend.
4. Discharge to the Board of Directors for the year 2008.
5. Election of the Board of Directors.
6. Election of Statutory Auditor.

Référence de publication: 2009017478/755/17.

**FundSelect, Fonds Commun de Placement.**

Die Konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des Anlagefonds FundSelect wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. Dezember 2008.

Private Trust Management Company S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2009011285/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00612. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090002142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**Banque de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.310.

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (1<sup>re</sup> "Assemblée") des actionnaires de Banque de Luxembourg (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, numéro de matricule 1953 22 00 019, constituée originairement sous la dénomination de BANQUE MATHIEU FRERES et sous la forme d'une société en nom collectif, suivant acte sous seing privé en date du 31 mars 1937, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 30 du 9 avril 1937, transformée en société anonyme suivant acte notarié en date du 4 avril 1953, publié au Mémorial numéro 39 du 7 mai 1953, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment le changement de la dénomination en Banque de Luxembourg, suivant acte notarié en date du 24 mai 1977, publié au Mémorial numéro 143 du 27 juin 1977 et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 30 mars 1999, publié au Mémorial numéro 471 du 21 juin 1999.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Antoine Calvisi, directeur de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Madame Malou Gehlen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent

acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions émises par la Société ainsi que tous les actionnaires sont présents ou représentés à la présente Assemblée et les actionnaires de la Société déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant, étant entendu que les différents points forment un ensemble qui sera approuvé sous la forme d'une résolution unique:

1. Approbation de l'apport d'une branche d'activités par le CIC Est (l'"Apporteur") à la Banque de Luxembourg (dénommée également, selon le cas, le "Bénéficiaire") consistant en l'apport (l'"Apport") de sa succursale luxembourgeoise (la "Succursale") avec l'intégralité des actifs et passifs qui s'y rattachent suivant les termes du projet d'apport de branche d'activités ("Projet d'Apport").

2. Constatation de la réalisation de la condition suspensive contenue dans le Projet d'Apport.

3. Approbation de la transmission à la Banque de Luxembourg de tous les éléments d'actif et de passif se rattachant à la Succursale à la date de l'Assemblée.

4. Approbation de la valeur d'évaluation des actifs et passifs se rattachant à la succursale constituant l'apport.

5. Augmentation du capital social de la Banque de Luxembourg par l'émission sous forme nominative de 1.212 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Banque de Luxembourg.

7. Délégation de pouvoirs.

IV. Que les dispositions de la loi relatives aux scissions, à savoir les articles 285 à 308 de la loi, hormis l'article 303 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), appliquées à l'Apport conformément à l'article 308bis-3 de la Loi, ont été respectées, à savoir:

a. Publication du Projet d'Apport établi par les conseils d'administration des sociétés participant à l'Apport (les "Sociétés Participantes") au Mémorial 2514 du 15 octobre 2008, soit plus d'un mois avant la date des assemblées générales des Sociétés Participantes appelées à se prononcer sur le Projet d'Apport.

b. Renonciation expresse en date des 21 et 25 novembre 2008, conformément à l'article 296 de la Loi, de l'ensemble des actionnaires des Sociétés Participantes, à l'application (i) de l'article 293 de la Loi relatif à l'obligation des organes de gestion de chacune des Sociétés Participantes d'établir un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet d'Apport et (ii) de l'article 294 de la Loi relatif à l'obligation de soumettre le Projet d'Apport à un examen et un rapport écrit établi pour chacune des Sociétés Participantes par un ou plusieurs experts indépendants et d'un état comptable arrêté à une date qui ne soit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du Projet d'Apport.

c. Dépôt des documents exigés par l'article 295 de la Loi au siège social des Sociétés Participantes un mois avant la date de la tenue des assemblées générales des Sociétés Participantes en vue de leur inspection par les actionnaires.

Les attestations des Sociétés Participantes certifiant le dépôt de ces documents resteront annexées aux présentes.

V. Qu'une copie de l'assemblée générale extraordinaire de l'Apporteur approuvant le Projet d'Apport et l'Apport, de nature à justifier que la condition suspensive du Projet d'Apport a été réalisée, a été mise à la disposition de l'Assemblée. Une copie de ladite assemblée générale extraordinaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

VI. Qu'après prise de connaissance des documents mentionnés sous les points IV et V ci-dessus dûment déposés en entrée en séance et mis à la disposition de l'ensemble des personnes participant à la présente Assemblée, l'Assemblée constate que la condition suspensive contenue dans le Projet d'Apport est réalisée.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

1. L'Assemblée approuve l'Apport et le Projet d'Apport, tel que ce Projet d'Apport a été publié au Mémorial 2514 du 15 octobre 2008 et approuvé par les organes de la Société.

Cet Apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 31 décembre 2008 par DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 1.212 actions, ayant une valeur totale de EUR 4.784.085, à émettre en contrepartie, augmentée d'une prime d'émission de EUR 18.689.238."

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

2. L'Assemblée décide que par conséquent et suite à la décision concordante prise par l'assemblée générale de l'Apporteur, l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs se rattachant à la Succursale est transférée à la Société, rien excepté ni réservé, avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

- Les actifs immobiliers

L'Assemblée constate que parmi les actifs rattachés à la Succursale figurent plusieurs immeubles/terrains notamment:

- un terrain sis au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, sous le numéro 763/2219, section LF de la Ville Haute, contenant 33 ares et 74 centiares (le "Terrain"),

- le garage numéro 18 du troisième sous-sol, dans l'immeuble sis au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, sous le numéro 738/2320, section LF de la Ville Haute (le "Garage").

La Succursale est devenue propriétaire du Terrain aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Bascharage, et Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Remich, en date du 22 décembre 1980, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 5 janvier 1981, volume 867, numéro 79.

La Succursale est devenue propriétaire du Garage aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1972, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg le 3 juillet 1972, volume 333, numéro 33.

Suite à l'apport ci-dessus approuvé, le contrat d'emphytéose, concernant le Terrain et conclu entre la Succursale et la Société suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1988 et transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 9 janvier 1989, volume 1147, numéro 87, devient sans objet et est par conséquent à considérer comme terminé.

L'Assemblée constate que parmi les actifs apportés par l'Apporteur figurent 50% des parts de la Société Civile Immobilière Jenkenmoor (la "SCI"), ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, matricule numéro 1982 70 00 143, dont les autres 50% sont déjà détenus par le Bénéficiaire.

L'Assemblée constate que par suite de l'Apport, le Bénéficiaire devient propriétaire de la totalité des parts de la SCI. En conséquence, la SCI est automatiquement dissoute et cesse d'exister à partir de ce jour.

Par conséquent tout l'actif de la SCI, dont un immeuble sis à Hespérange, inscrit au cadastre de la commune et section A de Hespérange, sous le numéro 1313/5695, contenant 3 hectares, 24 ares et 88 centiares (1<sup>er</sup> "Immeuble"), et le passif de la SCI sont transférés à son associé unique, à savoir le Bénéficiaire.

La SCI est devenue propriétaire de l'Immeubles aux termes des actes de ventes suivants:

- acte de vente reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 1982, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 16 avril 1982, volume 912, numéro 122;

- acte de vente reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 1982, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 17 mai 1982, volume 916, numéro 9;

- acte de vente reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1982, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 9 juillet 1982, volume 921, numéro 71;

- acte d'échange reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1982, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 14 juillet 1982, volume 921, numéro 140;

- acte d'échange reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1982, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 14 juillet 1982, volume 921, numéro 141;

- acte de vente reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 12 décembre 1994, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 27 janvier 1995, volume 1407, numéro 131.

L'Assemblée constate que le Terrain, le Garage et l'Immeuble sont transférés en leur état actuel avec toutes leurs appartenances et dépendances, ainsi que toutes leurs servitudes apparentes ou non apparentes, sans garantie pour leur contenance ni pour leurs indications cadastrales.

L'Assemblée constate que le Terrain et le Garage sont transférés sous les clauses et conditions comprises dans les actes précités ainsi que celle stipulées dans le Projet d'Apport.

L'entrée en jouissance est immédiate et les charges pouvant grever le Terrain et/ou le Garage sont à la charge de la Société à partir de ce jour.

Sur interpellation du notaire soussigné, l'Apporteur déclare expressément qu'il existe une servitude aux termes d'un acte de constitution de servitude reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 1983, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 6 juin 1983, Volume 951, Numéro 105, au profit de "Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg", en abrégé "CEGEDEL S.A.", avec siège social à Strassen, comme suit:

"La société civile immobilière JENKENMOOR stipulant tant pour elle-même que pour ses successeurs et ayants-droit accorde à la société anonyme CEGEDEL, chargée, en exécution des lois du 2 février 1924 et du 4 janvier 1928, ainsi que de leurs annexes, de l'établissement et de l'exploitation des réseaux de distribution d'énergie électrique dans le Grand-Duché de Luxembourg, les droits de servitude à charges des immeubles ci-après désignés, à savoir:

1) le droit d'établir à demeure et de maintenir pendant toute la durée de la concession (prorogations comprises):



- a) un accès carrossable au poste de transformation (surface active 680 ca);
  - b) une bande de passage pour câbles souterrains (surface active 140 ca),
- 2) le droit de faire passer des canalisations souterraines, basse et moyenne tension, sur les parcelles dont la désignation cadastrale va suivre."

Le Bénéficiaire s'engage par la présente à procéder à toutes les formalités de publicité et autres rendues nécessaires.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour faire transcrire le présent acte au bureau des hypothèques à Luxembourg.

3. L'Assemblée approuve la valeur d'évaluation de l'Apport sur base de la valeur comptable de l'actif net de la Succursale au montant total de vingt-trois millions quatre cent soixante-treize mille trois cent vingt-trois euros (EUR 23.473.323).

4. L'Assemblée décide d'augmenter le capital de la Société par l'émission sous forme nominative de mille deux cent douze (1.212) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale (les "Actions Nouvelles") au bénéfice de l'Apporteur en contrepartie de l'Apport pour une valeur totale de vingt-trois millions quatre cent soixante-treize mille trois cent vingt-trois euros (EUR 23.473.323) dont quatre millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-cinq euros (EUR 4.784.085) sont alloués au capital social de la Société et dix-huit millions six cent quatre-vingt-neuf mille deux cent trente-huit euros (EUR 18.689.238) au compte prime d'émission. Le montant du capital social de la Société est ainsi porté de son montant actuel de cent millions d'euros (EUR 100.000.000) à cent quatre millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-cinq euros (EUR 104.784.085) représenté par vingt-six mille cinq cent quarante-six (26.546) actions sans désignation de valeur nominale.

L'Apporteur, dûment représenté à l'Assemblée par Monsieur Antoine Calvisi, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strasbourg, France, en date du 18 décembre 2008, accepte les Actions Nouvelles qui lui sont émises en contrepartie de l'Apport.

La procuration précitée restera, après signature ne varietur par tous les comparants annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

5. Afin de mettre les statuts de la Société en concordance avec l'augmentation de capital qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société dans ses versions française et anglaise pour lui donner la teneur suivante:

*Version française*

" **Art. 5.** Le capital social est de cent quatre millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-cinq euros (EUR 104.784.085) représenté par vingt-six mille cinq cent quarante-six (26.546) actions sans désignation de valeur nominale."

*Version anglaise*

"The share capital shall be one hundred four million seven hundred eighty-four thousand and eighty-five euro (EUR 104,784,085) represented by twenty-six thousand five hundred forty-six (26,546) shares without designation of a nominal value."

6. L'Assemblée réitère les pouvoirs conférés dans le Projet d'Apport à tout membre du Comité de Direction de la Banque de Luxembourg et/ou à tout clerc de l'étude du notaire Joëlle Baden, et/ou à toute personne que le mandataire se substituera, en vue de la reconnaissance d'écritures et de signatures de cet acte ou d'un extrait de cet acte, devant un notaire français, et en vue de la signature de tous actes postérieurs devant faire l'objet d'une telle reconnaissance d'écritures et de signatures ou d'un dépôt au rang des minutes d'un notaire français, et plus généralement en vue de la signature de tous actes et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires au transfert des immeubles ayant appartenu à la SCI.

A toutes fins utiles, sont réitérés les pouvoirs conférés à Monsieur Claude MULLER, Monsieur Pierre AHLBORN ou Monsieur Philippe VIDAL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément et avec faculté de substitution, en vue d'établir et de signer seul la déclaration de régularité et de conformité prévue par les articles L-236-6 du code de commerce et 265 du décret du 23 mars 1967 de la législation française.

*Constatation*

Le notaire soussigné a vérifié et atteste par les présentes l'existence du Projet d'Apport et tous les autres actes et exigences formelles imposés à la Société dans le cadre de l'Apport projeté.

*Requête en exonération du droit d'apport*

Compte tenu du fait que le présent acte documente un apport d'une branche d'activités, et en particulier de tous (100%) les actifs et les passifs qui s'y rattachent, à une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur base de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



18593

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CALVISI, M. GEHLEN, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2009 LAC/2009/757 Reçu douze euros € 12,-

Le Releveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009017614/7241/204.

(090017584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---

**AIG Foundation Investments, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des Fonds AIG Foundation Investments wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Dezember 2008.

AIG INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009014788/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10993. - Reçu 70,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Theta Global Fund Universal, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement betreffend THETA GLOBAL FUND UNIVERSAL wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Januar 2009.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009016401/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04827. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

---

**Theta Global Fund Universal, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend THETA GLOBAL FUND UNIVERSAL wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Januar 2009.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009016402/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04846. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

---

**Nabors Offshore Americas Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2009017648/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08156. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**Science in Motion GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 138.720.

Im Jahre zweitausendacht,

Den achtzehnten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Sind erschienen:

1) "Science in Motion G.m.b.H.", eine "société à responsabilité limitée", gegründet und existiert unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B138.538,

2) Frau Dr. Angela DUVINAGE, geborene NIEMEYER, Juristin, wohnhaft in D-82279 Eching/Ammersee, Kaagangersstrasse 42,

3) Herr Ludwig MORASCH, Erfinder, wohnhaft in MC-9800 Monaco, 31, avenue Princesse Grace,

4) "IC InvestCorp G.m.b.H.", eine "société à responsabilité limitée", gegründet und existent unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B140.740,

5) "InvestClub G.m.b.H.", eine "société à responsabilité limitée", gegründet und existent unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 140.739,

6) "NIC Netherlands Investment Corp GmbH", eine société à responsabilité limitée, gegründet und existent unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 140.760,

7) "Piatypus G.m.b.H.", eine "société à responsabilité limitée", gegründet und existent unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B139.246,

Sämtlich ordnungsgemäß vertreten durch Frau Simone BAIER, Rechtsanwältin, mit beruflicher Adresse in L-2010 Luxemburg, 14, rue Erasme, kraft Vollmachten.

Nachdem die Vollmachten durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, sollen diese dieser Urkunde angehängt bleiben, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenen sind sämtlich Gesellschafter und repräsentieren das gesamte Gesellschaftskapital der "Science in Motion GmbH & Co. KG", einer société en commandite simple, („die Gesellschaft“) gegründet und existent unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 138.720, gegründet durch notarielle Beurkundung am 10. April 2008, veröffentlicht im "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C". Die Satzung wurde letztmalig geändert durch notarielle Beurkundung am 5. Dezember 2008. Die Änderung der Satzung wird im "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" veröffentlicht.

Die Gesellschafter beschließen einstimmig:

*Erster Beschluss*

Am 18. Dezember 2008 hat die "Crosscom Beteiligungs GmbH", mit Sitz in A-6900 Bregenz, Seestrasse 6, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, existent und gegründet nach österreichischem Recht, eingetragen im österreichischen Handelsregister unter der Nummer FN 318514 durch einen mit "IC InvestCorp G.m.b.H.", einer "Société à responsabilité limitée", mit Sitz in L-2314 Luxemburg, 2A, Place de Paris, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 140.740 geschlossenen Anteilsübertragungsvertrag eintausend (1.000) Anteile an der Gesellschaft erworben. Diesem Anteilsübertragungsvertrag wird zugestimmt.

Am 18. Dezember 2008 hat die oben näher bezeichnete "Crosscom Beteiligungs GmbH" durch einen mit "NIC Netherlands Investment Corp GmbH", einer "Société à responsabilité limitée", mit Sitz in L-2314 Luxemburg, 2A, Place de Paris, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 140.760 geschlossenen Anteilsübertragungsvertrag eintausend (1.000) Anteile an der Gesellschaft erworben. Diesem Anteilübertragungsvertrag wird zugestimmt.

Die vorbezeichnete "Crosscom Beteiligungs GmbH" wird als neuer Gesellschafter der Gesellschaft aufgenommen.

*Zweiter Beschluss*

Der Wortlaut von Art. 3 Abs. 1 der Satzung wird dementsprechend geändert und lautet nunmehr wie folgt:

**„ Art. 3. Gesellschaftskapital, Anteile.**

1. Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000,00), eingeteilt in zehntausend (10.000) Anteile von je zehn Euro (EUR 10,00) Nennwert.

Das Kapital wird wie folgt gehalten:

1.- Komplementärin "Science in Motion G.m.b.H. Luxemburg, zehn Anteile . . . . .	10
2.- Kommanditist Herr Ludwig MORASCH, Monte Carlo, viertausendsiebenhundert-zweiundneunzig Anteile . . . . .	4.792
3.- Kommanditistin Frau Dr. Angela DUVINAGE, Eching, eintausendeinhundert-achtundneunzig Anteile . . .	1.198
4.- Kommanditistin "Piatypus G.m.b.H.", Luxemburg, eintausend Anteile . . . . .	1.000
5.- Kommanditistin "InvestClub G.m.b.H.", Luxemburg, eintausend Anteile . . . . .	1.000
6.- Kommanditistin "Crosscom Beteiligungs GmbH", Österreich, zweitausend Anteile . . . . .	2.000
Total: zehntausend Anteile . . . . .	10.000

Das Komplementärkapital beträgt also einhundert Euro (EUR 100,00) bestehend aus zehn (10) Anteilen und das Kommanditkapital beträgt neunundneunzigtausendneunhundert Euro (EUR 99.900,00) bestehend aus neuntausendneunhundertneunzig (9.990) Anteilen."

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. Baier, E. Schiesser.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC / 2008/ 52096. Reçu € 12,- (douze euros)

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 21 Januar 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009017577/227/78.

(090017865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**WHBC - Finance Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.380.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 9 janvier 2009:

L'assemblée a accepté la démission de leur fonction d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de:

- Mademoiselle Laure RAFFAELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Madame Catherine MERTZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée a nommé 2 nouveaux administrateurs:

- Rodica TARAN, employée privée, demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg
- Anne-Françoise HENRIQUET, employée privée, demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

Le mandat des nouveaux administrateurs débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

A dater du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'assemblée a nommé en tant qu'administrateur délégué Monsieur Sébastien THIBAL, employé privé, demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Suite à ces modifications, le Conseil d'administration est désormais composé comme suit:

Monsieur Sébastien THIBAL, administrateur et administrateur délégué,

Madame Rodica TARAN, administrateur,

Madame Anne-Françoise HENRIQUET, administrateur.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2009017956/8353/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08228. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090018076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**P.M.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2118 Luxembourg, 69, allée Pierre de Mansfeld.

R.C.S. Luxembourg B 53.873.

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gordon MALLABY, fonctionnaire des Communautés Européennes, né à D-Munster, le 25 juillet 1956, demeurant à D-66706 Perl-Besch, 13, Zu den Mühlen.

2. Monsieur Graham PAUL, fonctionnaire des Communautés Européennes, né à Highbridge (Grande Bretagne) le 17 juin 1954, demeurant à L-6315 Beaufort, 28, Härewiess.

3. Monsieur Alexander IRVINE, gérant de sociétés, né le 12 juin 1968 à Stoke on Trent (GB), demeurant à L-1450 Luxembourg, 71, côte d'Eich.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter leurs déclarations comme suit:

Que la société à responsabilité limitée P.M.M., S.à r.l., avec siège social à L-2118 Luxembourg, 69, allée Pierre de Mansfeld, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ en date du 14 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 29 avril 1996, avec un capital social fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune, entièrement libérées. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 29 avril 2003, publié au Mémorial C no 581 du 27 mai 2003.

Que les parts sociales sont actuellement détenues comme suit par:

4) Monsieur Gordon Mallaby prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2) Monsieur Graham Paul prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	<u>250</u>
Total: Cinq cents parts sociales . . . . .	500

Monsieur Gordon MALLABY, prénommé, déclare alors céder et transporter, sous la garantie légale de droit à Monsieur Alexander IRVINE, prénommé, ici présent et ce acceptant, ses deux cent cinquante (250) parts sociales au prix de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR). Messieurs Gordon MALLABY et Alexander IRVINE déclarent que ce prix a été payé en dehors de la présence du notaire et le vendeur en consent bonne et valable quittance.

Suite à cette cession de parts, qui est acceptée au nom de la société par son gérant unique, Monsieur Alexander IRVINE ici présent, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Alexander IRVINE prénommé, deux cent cinquante parts sociales, . . . . .	250
2) Monsieur Graham PAUL prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	<u>250</u>
Total: Cinq cents parts sociales . . . . .	500."

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. MALLABY, G. PAUL, A. IRVINE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2009. Relation: REM/2009/55. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 janvier 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009017580/8085/48.

(090017999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 81.149.

In the year two thousand and eight, on the third of December.

Before us Maître Joëlle Baden, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Morgan Stanley Securities Inc., a corporation organized and existing under the laws of the United States of America and having its principal office at 1585 Broadway, 10036 New York, United States, recorded under the registration number 2078311, with the Delaware Secretary of State,

here represented by Catherine Willemyns, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in New York, on 28 November 2008,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10 rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 81.149, incorporated pursuant to a notarial deed dated 7 March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 October 2001, number 890.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 17 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 February 2005, number 119 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to change the financial year of the Company in order for it to start on the first of January of each year and to end on the thirty-first of December of the same year.

The financial year having started on 1 December 2008 will end on 31 December 2008.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend articles 20 and 21 of the articles of incorporation of the Company which shall be read as follows:

" **Art. 20.** The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year."

**Art. 21.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, such proxy holder signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Morgan Stanley Securities Inc., une corporation organisée et existante sous les lois des Etats-Unis d'Amérique et ayant son bureau principal à 1585 Broadway, 10036 New York, Etats-Unis, et enregistrée sous le numéro 2078311 auprès du Delaware Secretary of State,

ici représentée par Catherine Willemyns, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, en date du 28 novembre 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule et unique associée de MS Products Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.149, constituée suivant acte notarié en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 17 octobre 2001, numéro 890.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 9 février 2005, numéro 119 (ci-après la "Société").

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci débute le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

L'année sociale ayant commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier les articles 20 et 21 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année."

" **Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WILLEMYS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2008. LAC/2008/48839. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009017598/7241/86.

(090017665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---

**EURX Antalya Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.585.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 30 décembre 2008 que l'associé de la Société, EURX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-duché du Luxembourg sous le numéro B 103.712, a cédé l'entière part de ses parts sociales, à savoir 1 part sociale d'une valeur nominale de EUR 25.-, représentant 0,2% du capital social de la Société, à Turkey MENA Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée



de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-duché du Luxembourg sous le numéro B 134.517.

Par conséquent, à compter du 30 décembre 2008, les associés de la Société sont suivants:

Associés:	Nombre de parts sociales détenues:	Pourcentage:
Turkey MENA Properties S.à r.l. ....	485	97,00
Flagstand Venture Holdings S.A. ....	15	3,00
TOTAL: .....	500	100,00

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 janvier 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009017967/7959/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

### **Eurcolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 45.763.

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EURCOLUX S.A." (ci-après la Société), ayant son siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 45.763, constituée suivant acte notarié en date du 24 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 36 du 28 janvier 1994. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Nicolas Léonard, employé privé, demeurant professionnellement à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

- 1) Mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur
- 3) Détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société EURCO S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 43.390.

EURCO S.A. a été agréée par arrêté du 3 décembre 2008 du Commissariat aux Assurances en tant que liquidateur de la Société, dont une copie restera annexée aux présentes.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. LEONARD, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/51993. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009017604/7241/65.

(090017644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**SES Digital Distribution Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.167.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

appears

SES Astra Services Europe S.A., a société anonyme, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 117.813

duly represented by Mr Tom Heymans, Senior legal counsel corporate & tax (SES Astra S.A.), professionally residing in Betzdorf,

by virtue of a proxy under private seal given in Betzdorf on 27 November 2008, which will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

SES Astra Services Europe S.A. is the sole shareholder of SES Digital Distribution Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 843 of 4 June 2002 (hereafter "the Company"),

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2321 of 16 October 2007.

The appearing party declares and requests the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. In application of article 69 of the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, decrease of the share capital of the Company by an amount of ninety-eight million euro (EUR 98,000,000) so as to bring it from



its current amount of one hundred and sixty million six hundred and eighty thousand six hundred and fifty-five euro (EUR 160,680,655) down to sixty-two million six hundred and eighty thousand six hundred and fifty-five euro (EUR 62,680,655) by reimbursement to the shareholders pro rata their shareholding in the Company, without cancellation of shares.

2. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder then takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of ninety-eight million euro (EUR 98,000,000) so as to bring it from its current amount of one hundred and sixty million six hundred and eighty thousand six hundred and fifty-five euro (EUR 160,680,655) down to sixty-two million six hundred and eighty thousand six hundred and fifty-five euro (EUR 62,680,655) without cancellation of shares and by reimbursement in cash of the amount of ninety-eight million euro (EUR 98,000,000) to the sole shareholder of the Company.

The above capital decrease is subject to the provisions of article 69 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder further resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at sixty-two million six hundred and eighty thousand six hundred and fifty-five euro (EUR 62,680,655) represented by one hundred twenty-eight million five hundred forty-four thousand five hundred twenty-four (128,544,524) shares with no indication of a nominal value."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at approximately EUR 2,500.00.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

comparaît

SES Astra Services Europe S.A., une société anonyme ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.813,

ici représentée par Monsieur Tom Heymans, Senior legal counsel corporate & tax (SES Astra S.A.), demeurant professionnellement à Betzdorf,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Betzdorf le 27 novembre 2008, laquelle restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

SES Astra Services Europe S.A. est la seule et unique associée de SES Digital Distribution Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, constituée suivant acte notarié en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 juin 2002, sous le numéro 843 (ci-après la "Société"),

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2321 du 16 octobre 2007.

Laquelle comparante requiert et prie le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour*

1. En application de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-huit millions d'euros (EUR 98.000.000) pour le porter de son montant actuel de cent soixante millions six cent quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 160.680.655) à soixante-deux millions six cent quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 62.680.655) par remboursement aux actionnaires au pro rata de leur participation dans la Société et sans annulation d'actions.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-huit millions d'euros (EUR 98.000.000) pour le porter de son montant actuel de cent soixante millions six cent quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 160.680.655) à soixante-deux millions six cent quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 62.680.655) sans annulation d'actions et par remboursement en espèces d'un montant de quatre-vingt-dix-huit millions d'euros (EUR 98.000.000) à l'associé unique de la Société.

La réduction de capital ci-dessus est soumise aux conditions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-deux millions six cent quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 62.680.655) représenté par cent vingt-huit millions cinq cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-quatre (128.544.524) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Tom Heymans et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2008. LAC/2008/48826 Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009017625/7241/113.

(090017385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**Pictet Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.034.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 19 décembre 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de

Frédéric Fasel, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pierre Etienne, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Christoph Schweizer, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73

Laurent Ramsey, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73

Rolf Banz, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73

Mme Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur Deloitte S.A. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg.

*Pour Pictet Funds (LUX)*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018046/52/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---

**Marinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.612.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017641/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07396. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---

**Kneip Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 45.747.

The year two thousand and eight, on the twelfth day of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Robert Kneip, managing director of the Company, residing in Luxembourg,

duly authorised by two resolutions of the board of directors of Kneip Communication S.A. (the "Company") dated 22 May and 11 July 2008, copies of which shall be annexed hereto to be filed with the registration authorities.

The appearing person requests the notary to state that:

I. The Company is a société anonyme having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, incorporated pursuant to a notarial deed of 12 November 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 33 of 27 January 1994, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 45.747.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 3 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2421 of 25 October 2007.

II. The subscribed and issued share capital of the Company is set at three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000) represented by three hundred fifty thousand (350,000) shares of a par value of ten euro (EUR 10) each.

III. Pursuant to article 5 of the articles of incorporation, the Board of Directors may from time to time during a period ending on the fifth anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of the extraordinary shareholders meeting held on 3<sup>rd</sup> May 2007 issue up to twenty-five thousand (25,000) parts bénéficiaires. The price payable for the parts bénéficiaires will be determined by the Board of Directors.

The contribution paid to the Company against the issue of the parts bénéficiaires will be inscribed in a reserve which shall only be distributable (i) by a resolution of the shareholders as referred to in the third paragraph of article 5 or (ii) for the repurchase or redemption of parts bénéficiaires.

Each time the Board of Directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the issue of new parts bénéficiaires as authorised by the foregoing provision, article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.

IV. By letter dated 16 September 2008, Mr Stephen Downing, residing in L-6837 Brouch/Biwer, Maison 57, declared to subscribe to five thousand two hundred fifty (5,250) parts bénéficiaires at the price of twenty-nine euro and thirty cent (EUR 29.30) per part bénéficiaire, for an aggregate amount of one hundred fifty-three thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 153,825), to be paid in cash and to be issued by the Company. By letter dated 1 September 2008, Mr Lee Godfrey, residing at 1 Kings Drive, Thames Ditton, Surrey, KT7 0TH, United Kingdom, declared to subscribe to four

thousand seven hundred fifty (4,750) parts bénéficiaires at the price of twenty-nine euro and thirty cent (EUR 29.30) per part bénéficiaire for an aggregate amount of one hundred thirty-nine thousand one hundred seventy-five euro (EUR 139,175), to be paid in cash and to be issued by the Company.

A copy of these letters will remain attached to the present deed.

V. The total subscription price of all ten thousand (10,000) parts bénéficiaires subscribed to in an aggregate amount of two hundred ninety-three thousand euro (EUR 293,000) for both subscriptions was paid by way of two contributions in cash which are allocated to the reserve referred to in article 5 of the articles of incorporation.

Evidence of the full payment of the subscription price for the parts bénéficiaires was shown to the undersigned notary.

VI. As a consequence of the issue of the pre-mentioned ten thousand (10,000) parts bénéficiaires, article 5 of the articles of incorporation of the Company shall consequently read as follows:

"The subscribed and issued share capital of the Company is set at three million five hundred thousand Euros (3,500,000.- EUR) represented by three hundred fifty thousand (350,000) shares of a par value of ten Euros (10,- EUR) each.

The Company has issued twenty-five thousand (25,000) parts bénéficiaires.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Articles 9.6 and 21 hereof.

The Board of Directors may from time to time during a period ending on the fifth anniversary of the publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary shareholders meeting held on 3rd May 2007 issue up to a further ten thousand (10,000) parts bénéficiaires. The price payable for the parts bénéficiaires will be determined by the Board of Directors.

The contribution paid to the Company against the issue of parts bénéficiaires is inscribed in a reserve which shall only be distributable (i) by a resolution of the shareholders as referred to in the second paragraph of this Article or (ii) for the repurchase or redemption of parts bénéficiaires.

Each time the Board of Directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provision, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.

The parts bénéficiaires shall have the rights provided for herein and in the instrument constituting the parts bénéficiaires (the "Instrument") to be adopted by the Board of Directors with the approval of the shareholders meeting.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law. It may redeem its parts bénéficiaires as provided for in these Articles and the Instrument. "

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Robert Kneip, administrateur directeur général de la Société, demeurant à Luxembourg,

dûment autorisé par deux résolutions du conseil d'administration de Kneip Communication S.A. (la "Société") des 22 mai et 11 juillet 2008 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant a prié le notaire d'acter que:

I. La Société est une société anonyme ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, constituée suivant acte notarié en date du 12 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 27 janvier 1994 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.747.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2421 du 25 octobre 2007.

II. Le capital émis et souscrit de la Société est fixé à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000) représenté par trois cent cinquante mille (350.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

III. Aux termes de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration pourra de temps en temps pendant une période se terminant au 5<sup>e</sup> anniversaire de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2007

dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, émettre un maximum de vingt-cinq mille (25.000) parts bénéficiaires. Le prix de souscription à payer pour les parts bénéficiaires sera déterminé par le conseil d'administration.

L'apport payé à la Société à l'occasion de l'émission des parts bénéficiaires sera inscrit dans une réserve qui sera seulement distribuable (i) par une résolution des actionnaires, comme décrit dans le deuxième alinéa de l'article 5 ou (ii) par le rachat ou le remboursement des parts bénéficiaires.

Chaque fois que le conseil d'administration aura émis des nouvelles l'augmentation de capital telle que autorisée par la disposition qui précède, l'article 5 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi.

IV. Par lettre datée du 16 septembre 2008, Monsieur Stephen Downing, demeurant à L-6837 Brouch/Biwer, Maison 57, a déclaré souscrire cinq mille deux cent cinquante (5.250) parts bénéficiaires au prix de vingt-neuf euros et trente cents (EUR 29,30) par part bénéficiaire, soit pour un montant total de cent cinquante-trois mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 153.825) à payer en liquide et à émettre par la société. Par lettre datée du 1<sup>er</sup> septembre 2008, Monsieur Lee Godfrey, demeurant à 1 Kings Drive, Thames Ditton, Surrey, KT7 0TH, Royaume-Uni, a déclaré souscrire quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts bénéficiaires au prix de vingt-neuf euros et trente cents (EUR 29,30) par part bénéficiaire, soit pour un montant total de cent trente-neuf mille cent soixante-quinze euros (EUR 139.175), à payer en liquide et à émettre par la société.

Une copie de ces lettres restera attachée au présent acte.

V. Le prix total pour la souscription des dix mille (10.000) parts bénéficiaires d'un montant de deux cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 293.000) a été intégralement payé par des apports en numéraire qui ont été attribués à la réserve dont est fait mention à l'article 5.

La preuve du paiement de la totalité du prix de souscription des parts bénéficiaires a été donnée au notaire soussigné.

VI. En conséquence de l'émission des dix mille (10.000) parts bénéficiaires prémentionnées, l'article 5 des statuts de la Société sera modifié comme suit:

"Le capital social souscrit et émis par la Société est fixé à trois millions cinq cent mille euros (3,500,000 EUR) représenté par trois cent cinquante mille (350,000) parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

La Société a émis vingt-cinq mille (25.000) parts bénéficiaires.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution des actionnaires adoptée conformément aux modalités requises pour le changement des statuts, comme précisé dans les articles 9.6 et 21 de ces mêmes statuts.

Le Conseil d'Administration peut de temps en temps, pendant une période se terminant au cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 mai 2007, émettre jusqu'à dix mille (10.000) parts bénéficiaires supplémentaires. Le prix de ces dernières sera fixé par le Conseil d'Administration.

La contribution payée à la Société pour l'émission de parts bénéficiaires est inscrite dans une réserve qui n'est distribuable que (i) par une résolution des actionnaires telle que prévue dans le deuxième alinéa du présent article ou (ii) pour le rachat ou le remboursement de parts bénéficiaires.

Chaque fois que le Conseil d'Administration émettra de nouvelles parts bénéficiaires afin de rendre effective entièrement ou en partie l'augmentation de capital comme autorisée par l'alinéa précédent, l'article 5 doit être modifié afin de refléter le résultat de cette action et le Conseil d'Administration prend ou autorise tout action dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en accord avec la loi.

Les parts bénéficiaires bénéficient des droits précisés dans la présente et dans l'instrument constitutif de parts bénéficiaires ("Instrument") à adopter par le Conseil d'Administration avec l'accord de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société peut rembourser ses propres parts sociales dans les limites prévues de la loi. Elle peut rembourser ses parts sociales comme prévus dans les statuts et dans l'Instrument."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Robert Kneip et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51047. Reçu à 0,50 %: mille quatre cent soixante-cinq euros (€ 1.465,-)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009017621/7241/150.

(090017558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**Buba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 115.012.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017651/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03506. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---

**CPI Gulbinai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 121.322.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009017645/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09899. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---

**CPI Kildare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 116.774.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009017646/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09897. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---

**Rowan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Rowan Logistics S.A.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 108.692.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Rowan Logistics S.A.", une société anonyme holding, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.692 (ci-après: la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1100 du 26 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 20 février 2006.



L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Craig WILLIAMSON, employé, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lorna ROS, employée, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Helena BATARILO, employée, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transformation de la forme juridique de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".
- 2.- Changement de la raison sociale de la société en "Rowan Logistics S.à r.l."
- 3.- Refonte complète des statuts en version anglaise et française pour les adapter à sa forme nouvelle avec changement de l'objet social.
- 4.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du commissaire actuels de la société.
- 5.- Nomination des gérants de la société et détermination de leurs pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme existante en société à responsabilité limitée et décide par conséquent que les dix mille (10.000) actions actuellement en circulation, et représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), seront désormais des parts sociales.

Les parts sociales sont détenues comme suit:

- "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) parts sociales
- "Blackberry Logistics NV", ayant son siège social au 55 Boechtlaan, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, Une (1) part sociale

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la société en "Rowan Logistics S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts en version anglaise suivie d'une version française, en changeant l'objet social. Les statuts seront désormais conçus comme suit:

**"Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate Name.**

There exists a private limited liability company under the name "Rowan Logistics S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered Office.**

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

### **Art. 4. Duration.**

The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II.- Capital, Shares**

### **Art. 5. Share capital.**

The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares without par value.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

### **Art. 6. Shares indivisibility.**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **Art. 7. Transfer of Shares.**

In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.



### Chapter III.- Management

#### **Art. 8. Management.**

The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers.**

In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

#### **Art. 10. Representation of the Company.**

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

#### **Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers.**

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

### Chapter IV.- General Meeting of shareholders

#### **Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## **Chapter V.- Business year**

### **Art. 14. Business year.**

The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Distribution Right of Shares.**

From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## **Chapter VI.- Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution and Liquidation.**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## **Chapter VII.- Applicable law**

### **Art. 17. Applicable law.**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### **Suit la traduction française des statuts:**

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.**

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Rowan Logistics S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

##### **Art. 2. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion y compris l'investissement direct ou indirect dans le développement ou l'utilisation commerciale des biens ou propriété immobilière.

3.2 La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

### **Art. 4. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### **Art. 6. Indivisibilité des parts.**

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## Titre II.- Gérance

### Art. 8. Gérance.

La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

### Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

### Art. 10. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

### Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### Art. 12. Réunion du conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par deux gérants.

Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

## Titre IV.- Assemblée Générale des associés

### Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.

S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

## **Titre V.- Exercice social**

### **Art. 14. Exercice social.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## **Titre VI.- Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII.- Loi applicable**

### **Art. 17. Loi applicable.**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi."

L'assemblée générale décide que la version anglaise prévaudra en cas de divergences entre la version anglaise et la version française.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter avec effet immédiat les démissions des tous les membres actuels du conseil d'administration et de l'actuel commissaire aux comptes et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérants de la société, pour une durée illimitée:

- Monsieur Michael O'SULLIVAN, né le 9 octobre 1966 à Sydney, (Australie), avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Monsieur Daniel PEETERS, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Monsieur Paul HUYGHE, né le 1 juillet 1970 à Elko (Belgique, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Monsieur Dominique PRINCE, né le 29 Octobre 1978 à Malmedy (Belgique) avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. WILLIAMSON, L. ROS, H. BATARILO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15873. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009018550/239/409.

(090018621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

**Aberdeen Indirect Property Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.489.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017837/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10884. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**L&O Metal Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 51.207.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 janvier 2009.

*Pour L&O Metal Company*

Fiduciaire Roger Linster

P.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009017838/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**infotectonica s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 31, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 56.284.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 27 novembre 2007*

L'Assemblée décide:

De rayer la société Eliolux, domiciliée 24, rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg, comme commissaire aux comptes,

De nommer la société Premium Investment Partners S.A., domiciliée 126, rue Cents L-1319 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes et ceci jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2012.



La résolution ayant été adoptée séparément et à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

*Pour la société*

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009017986/1132/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08342. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090017571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**Au Point Carré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 48, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 83.376.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/02/2009.

*Signature.*

Référence de publication: 2009017839/9888/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00717. - Reçu 99,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090018110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**Tulip Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Tulip Logistics S.A.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 109.780.

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Tulip Logistics S.A.", une société anonyme holding, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109.780 (ci-après: la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1324 du 5 décembre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 372 du 20 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Craig WILLIAMSON, employé, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lorna ROS, employée, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Helena BATARILO, employée, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transformation de la forme juridique de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".

2.- Changement de la raison sociale de la société en "Tulip Logistics S.à r.l."

3.- Refonte complète des statuts en version anglaise et allemande pour les adapter à sa forme nouvelle avec changement de l'objet social.

4.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du commissaire actuels de la société.

5.- Nomination des gérants de la société et détermination de leurs pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme existante en société à responsabilité limitée et décide par conséquent que les dix mille (10.000) actions actuellement en circulation, et représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), seront désormais des parts sociales.

Les parts sociales sont détenues par "GELF Investments (Lux) S.à r.l.", ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la société en "Tulip Logistics S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts en version anglaise suivie d'une version allemande, en changeant l'objet social. Les statuts seront désormais conçus comme suit:

**"Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name "Tulip Logistics S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Object.** The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company,



in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by ten thousand (10.000) shares without par value.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## Chapter III.- Management

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

**Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.** In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### Chapter IV.- General Meeting of shareholders

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.** If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### Chapter V.- Business year

**Art. 14. Business year.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution Right of Shares.** From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI.- Liquidation

**Art. 16. Dissolution and Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Text:

#### Kapitel I.- Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

**Art. 1. Form - Name der Gesellschaft.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen "Tulip Logistics S.à r.l." errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die "Gesellschaft") gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das "Gesetz") sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die "Satzung") unterliegt.

**Art. 2. Sitz der Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

**Art. 3. Gegenstand.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die "verbundenen Gesellschaften" sowie einzeln eine "verbundene Gesellschaft").

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben "Gruppe" wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

### Kapitel II.- Kapital, Anteile

**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend (31.000.- EUR) und ist in zehntausend (10.000) Anteile ohne Nennwert.

Die Inhaber der Anteile werden als "Gesellschafter" bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

**Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile.** Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

**Art. 7. Übertragung von Anteilen.** Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

### Kapitel III.- Management

**Art. 8. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der "Alleingeschäftsführer" bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat ("conseil de gérance") (im Folgenden der "Verwaltungsrat").

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

**Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats.** Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

**Art. 10. Vertretung der Gesellschaft.** Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

**Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats.** Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

**Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats.** Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

#### **Kapitel IV.- Gesellschafterversammlung**

**Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht.** Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

#### **Kapitel V.- Geschäftsjahr**

**Art. 14. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

**Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile.** Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

## Kapitel VI.- Liquidation

**Art. 16. Auflösung und Liquidation.** Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

## Kapitel VII.- Anzuwendende rechtsvorschriften

**Art. 17. Geltendes Recht.** In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen."

L'assemblée générale décide que la version anglaise prévaudra en cas de divergences entre la version anglaise et la version allemande.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter avec effet immédiat les démissions des tous les membres actuels du conseil d'administration et de l'actuel commissaire aux comptes et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérants de la société, pour une durée illimitée:

- Monsieur Michael O'SULLIVAN, né le 9 octobre 1966 à Sydney, (Australie), avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Monsieur Daniel PEETERS, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Monsieur Dominique PRINCE, né le 29 Octobre 1978 à Malmedy (Belgique) avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. WILLIAMSON, L. ROS, H. BATARILO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15872. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009018552/239/390.

(090018663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

### **Clemapi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.954.

### *Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 9 janvier 2009:

L'assemblée a accepté la démission de sa fonction d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de Madame Catherine MERTZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée a nommé 1 nouvel administrateur:

- Rodica TARAN, employée privée, demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

Le mandat du nouvel administrateur débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Suite à ces modifications, le Conseil d'administration est désormais composé comme suit:

Monsieur Sébastien THIBAL, administrateur et administrateur délégué,

Madame Rodica TARAN, administrateur,



Madame Anne-Françoise HENRIQUET, administrateur.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2009017941/8353/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---

**NorCab 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.940.250,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.736.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 8 décembre 2008, a décidé d'accepter la démission de Jean-Marc BISSOT résidant professionnellement à 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, comme gérant de catégorie A, avec effet immédiat, et a également décidé de nommer Alain STEICHEN, résidant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 8 décembre 2008, composé comme suit:

- Christophe CAHUZAC (classe A)
- Alain STEICHEN (classe A)
- Michael BERTISCH (classe B)
- Gordon HOLMES (classe B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NORCAB 2 S.à.r.l.*

Christophe CAHUZAC

*Gérant*

Référence de publication: 2009017952/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---

**NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.625,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.733.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 8 décembre 2008, a décidé d'accepter la démission de Jean-Marc BISSOT résidant professionnellement à 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, comme gérant de catégorie A, avec effet immédiat, et a également décidé de nommer Alain STEICHEN, résidant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 8 décembre 2008, composé comme suit:

- Christophe CAHUZAC (classe A)
- Alain STEICHEN (classe A)
- Michael BERTISCH (classe B)
- Gordon HOLMES (classe B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NORCAB 1 S.à.r.l.*

Christophe CAHUZAC

*Gérant*

Référence de publication: 2009017953/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---



**Areca Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.315.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 5 décembre 2008*

Monsieur Son NGUYEN, né à Saigon (Vietnam) le 5 mars 1974, demeurant 25 Ch. de la Colline, CH-1093 La Conversion, a été nommé Président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017988/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---

**Chauffage Al Esch S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 205.000,00.**

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 46.302.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 avril 2008 à 10.00 heures*

L'Assemblée renouvelle le mandat de Messieurs BAUSCH, Romain LALLEMANG et Michel MARCHAND en tant qu'Administrateurs, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire de PricewaterhouseCoopers pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Fait et signé à Luxembourg.

Michel MARCHAND.

Référence de publication: 2009017955/2296/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---

**Pamix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 38.896.

—  
Se sont démis de leurs fonctions au sein de la société Pamix S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S.L. section B no. 38.896:

- Mme Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, en tant qu'administrateur, et avec effet au 12.12.2008,

- M. Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, en tant qu'administrateur, et avec effet au 12.12.2008,

- M. Nelson Meyer, demeurant à F-75001 Paris, 24, rue Cambon, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, avec effet au 19.09.2008.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Euro Associates

Signature

Référence de publication: 2009017975/1051/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

---